

RÈGLEMENT « Jeu HINANO/Groupe WANE 2018 »

Art. 1 : Société Organisatrice

La S.A. BRASSERIE DE TAHITI, R.C.S Papeete TPI 531 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé à Papeete, 17 Place Notre Dame, organise en Polynésie française un jeu gratuit sans obligation d'achat du 11 juin au 15 juillet 2018, intitulé «Jeu HINANO/Groupe WANE 2018».

Art. 2 : Participation

La participation au «Jeu HINANO/Groupe WANE 2018», est ouverte à toute personne résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la Brasserie de Tahiti et de ceux des points de vente concernés. Dans le cas où un mineur serait tiré au sort, il devra obligatoirement être accompagné d'un adulte ayant autorité parentale et pouvant en faire la preuve pour prendre possession de son lot.

Art. 3 : Modalités

La participation au tirage au sort peut se faire, au choix du participant :

1. En inscrivant ses coordonnées sur un bulletin disponible gratuitement à l'agence NBC INTERACTIVE située 17 rue Jeanne d'Arc - Papeete :
 - sur place du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, à raison d'un bulletin par participant et par jour
 - par courrier à : Agence NBC INTERACTIVE - Jeu HINANO/Groupe WANE 2018 - BP 41697 Fare Tony – 98713 Papeete, les frais de port étant remboursés sur simple demande.

2. En indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible dans les 4 points de vente Carrefour (Carrefour Punaauia, Carrefour Faaa, Carrefour Taravao, Carrefour Arue), les 6 points de vente Champion (Champion Mahina, Champion Toa Moorea, Champion Paofai, Champion Faaa, Champion Heiri, Supermarché Taravao (Ancien Champion Taravao), Champion Raiatea), et les 2 points de vente Easy Market (Easy Market Prince Hinoi Papeete, Easy Market Faaa) ou sur papier libre, **à collecter 1 code-barre** obtenu par l'achat d'un pack de 6 canettes 33cL au choix Hinano ou Hinano Gold acheté dans l'un des points de vente cités ci-dessus.

Le tout devra être déposé au plus tard le 15 juillet 2018 à minuit, dans les urnes prévues à cet effet chez les partenaires de l'opération ou être envoyé par courrier à « Agence NBC INTERACTIVE - Jeu Hinano/Groupe Wane 2018 - BP 41697 Fare Tony - 98713 Papeete », le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'expédition seront remboursés sur simple demande.

Un tirage au sort sera effectué le mercredi 25 juillet 2018 avec 3 gagnants pour l'ensemble des points de vente, sous contrôle d'huissier, parmi les bulletins (ou papiers libres) récoltés dans tous les points de vente participant au Jeu HINANO/Groupe WANE 2018.

Art. 4 : Lots

Il y a 3 lots à gagner soit 3 séjours dans les îles pour l'ensemble des points de vente

participant au jeu pour un **montant total de 627.602 F.TTC.**

Les 3 lots sont :

- 1ier lot : 1 séjour à Taha'a de 2 nuits pour 2 personnes à l'hôtel Taha'a Island Resort and Spa avec 1 bungalow sur piloti incluant :
Les frais de transport en avion aller/retour entre Tahiti et Raiatea au départ de Papeete (Aéroport TAHITI/FAAA) pour 2 personnes.
Les frais de transport maritime de Raiatea à Tahaa.
Le petit déjeuner américain et le diner pour 2 personnes.

- 2ième lot : 1 séjour à Bora Bora de 2 nuits pour 2 personnes à l'Hotel Bora Bora Pearl Beach Resort avec 1 bungalow sur piloti incluant :
Les frais de transport en avion aller/retour entre Tahiti et Bora Bora au départ de Papeete (Aéroport TAHITI/FAAA) pour 2 personnes.
Les frais de transport aller/retour en bateau de l'aéroport à l' l'Hôtel Bora Bora Pearl Beach Resort.
Le petit déjeuner américain et le diner pour 2 personnes.

- 3ième lot : 1 séjour à Tikehau de 2 nuits pour 2 personnes à l'Hôtel Tikehau Pearl Beach Resort avec 1 bungalow sur piloti incluant :
Les frais de transport en avion aller/retour entre Tahiti et Tikehau au départ de Papeete (Aéroport TAHITI/FAAA) pour 2 personnes.
Les frais de transport en bus de l'aéroport à la navette maritime de l'hôtel et frais de transport en navette maritime à l' l'Hôtel Tikehau Pearl Beach Resort.
Le petit déjeuner continental et le diner pour 2 personnes.

NB : si certains des 3 gagnants résident dans des îles proches de Raiatea, Bora Bora et Tikehau avec un vol directe vers l'une de ses 3 destinations, l'agence Manureva Tours organisera le transport avec un départ à partir du l'aéroport du lieu de résidence des gagnants vers Raiatea, Bora Bora et Tikehau.
Si cela n'est pas le cas, le départ se fera impérativement à partir de l'aéroport de TAHITI/FAAA vers ses 3 destinations.

Article 5 – Validité des participations

Le bulletin de participation dont les informations sont illisibles, falsifiées ou dont les coordonnées seront incomplètes ne sera pas pris en compte. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Un même joueur peut participer plusieurs fois au jeu. Il ne peut, cependant, y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant).

Article 6 – Tirage au sort et retrait des lots

Le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'un huissier de justice **le mercredi 25 juillet 2018** au siège de la BRASSERIE DE TAHITI, 17 place Notre-Dame

BP 597-98713 Papeete. Les gagnants pourront récupérer leur lot au siège de la Brasserie de Tahiti munis d'une pièce d'identité. Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de leurs proches, muni des pièces nécessaires permettant le contrôle de l'identité du gagnant, pourra le faire à leur place.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et reste non cessible. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toute information erronée annule la participation au tirage au sort. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer ce lot.

Article 7 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront affichés dans les 4 points de vente Carrefour (Carrefour Punaauia, Carrefour Faaa, Carrefour Taravao, Carrefour Arue), les 6 points de vente Champion (Champion Mahina, Champion Toa Moorea, Champion Paofai, Champion Faaa, Champion Heiri, Supermarché Taravao (Ancien Champion Taravao), Champion Raiatea), et les 2 points de vente Easy Market (Easy Market Prince Hinoi Papeete, Easy Market Faaa).

Article 8 – Droits à l'image

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à ce jeu, les gagnants cèdent gracieusement à la Brasserie de Tahiti et ses partenaires le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, leur voix et leur image pour la promotion de l'opération pour une durée de 18 mois. Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique et être utilisées à des fins commerciales par la Brasserie de Tahiti et ses partenaires qu'avec leur accord écrit.

Conformément à l'article 9 du Code Civil, la S.A BRASSERIE DE TAHITI devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à la Brasserie de Tahiti.

Article 9 – Droit d'interruption

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment ce jeu et ceci sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Article 10 – Dépôt du jeu

Le présent règlement est déposé auprès de l'office d'huissier de justice SCP Gérard LEHARTEL – Dania UEVA, Rue Tepano Jaussen BP 2060 – 98713 PAPEETE. Le règlement complet est disponible à l'Agence NBC INTERACTIVE et pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence NBC INTERACTIVE - BP 41697 Fare Tony - 98713 Papeete, l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.